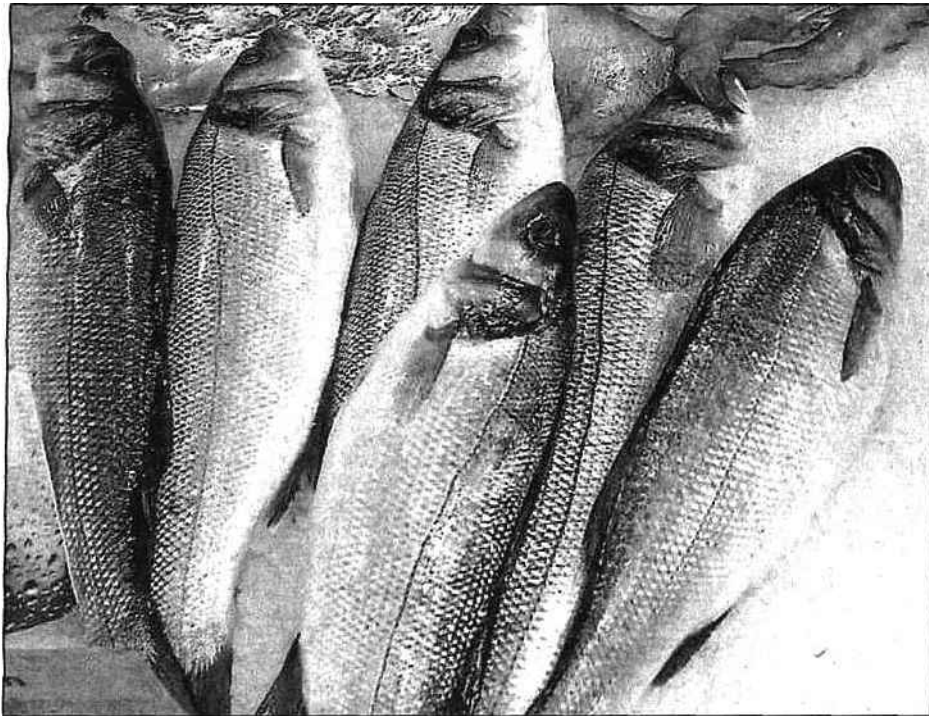


Bar : les plaisanciers ne veulent pas trinquer

La commission européenne envisage d'interdire aux pêcheurs plaisanciers de pêcher plus d'un bar par jour et par personne. « Une déclaration de guerre », pour le président de l'association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin.



Le bar est un poisson très apprécié des pêcheurs et des gourmets.

La pêche au bar est l'une des plus prisées par les plaisanciers, ce poisson étant l'un des préférés des gourmets. « Parmi nos 500 adhérents, je pense que tous s'essaient à la pêche au bar à un moment ou à un autre », sourit Bernard Corbet, président de la très grosse association des pêcheurs plaisanciers du Cotentin. « J'en connais même qui viennent spécialement en vacances dans le coin pour pêcher le bar », poursuit le président. Et pour réaliser des pêches miraculeuses ? « Sûrement pas », sourit un Bernard Corbet qui a, pour sa part, deux bars à son actif cette année.

« En fait, on rentre assez souvent bredouille de la pêche au bar », explique-t-il. D'autant qu'il y a deux ans, les pêcheurs plaisanciers ont accepté de bonne grâce de passer la taille minimale d'un bar à 42 centimètres au lieu de 36 centimètres. « Les prises de plaisanciers ont chuté de 40 à 50 % suite à cette évolution de la réglementation

qui permet une meilleure reproduction du bar », insistent les pêcheurs.

■ « Tuer la pêche de loisir »

Heureusement, parfois, lorsque le pêcheur a suffisamment de flair et de chance, il peut voir passer un banc de bars et revenir avec quatre, cinq voire un peu plus de poissons faisant la taille. Et certaines années sont meilleures que d'autres. Mais ces belles pêches, la commission européenne veut les interdire : elle souhaite limiter la pêche du bar à une prise par jour et par pêcheur en Manche.

« On a déjà subi beaucoup d'attaques ces dernières années, mais cette fois c'est une déclaration de guerre », peste Bernard Corbet. « On veut tuer la pêche de loisir », renchérit Jean Kiffer, le président national des pêcheurs plaisanciers. Car la colère est renforcée par le sentiment qu'il y a deux poids, deux mesures parmi les pêcheurs.

« La pêche professionnelle continue de pêcher de façon irresponsable des bars à 36 cm », insiste la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers.

Même s'ils considèrent que les chiffres sur lesquels s'appuie la commission européenne pour prendre des mesures de restriction de pêche aux bars sont erronés, les plaisanciers se disent prêts à discuter de « mesures raisonnables visant à lutter contre le braconnage ». La fédération préconise notamment que la taille du bar soit fixée à 42 cm pour tous, professionnels et pêcheurs de loisir, ou encore que la pêche soit interdite du 1^{er} février au 31 mars pour respecter le repos biologique de l'espèce.

« Mais limiter à une prise par jour, c'est inacceptable », prévient Bernard Corbet, en ajoutant que des démarches vont être entreprises auprès des élus pour les sensibiliser à cette question.

L. G.